



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°88/2021 du Conseil communautaire Séance du 5 juillet 2021

Date d'envoi de la convocation = 29 juin 2021
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 56
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Fred MAHLER, José RIEU, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Ghislaine DE VERDUZAN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Christine SALANCON, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Philippe PAQUIER, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marjorie SABATON, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Gérard ESTELLE

Absents ayant donné procuration : Philippe BERTHOMIEU à Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON à Anthony CELLIER, Michèle FOND-THURIAL à Monique GRAZIANO-BAYLE, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Olivier ROBELET à Benoît TRICHOT, Didier BONNEAUD à Thierry VINCENT, Catherine CHANTRY à Fred MAHLER, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN à Hervé GINOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Dominique ASTORI à Gérald MISSOUR, Éric AJASSE à Nathalie LACOUSSE

Absents : Pascale BORDES, Corine MARTIN, Alain POMMIER, Robert GAUTIER, Jean ROCHE.

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Retrait de l'adhésion de l'Agglomération du SICTIAM.

Vu la délibération n°12/2012 du 17 décembre 2012 qui approuve l'adhésion au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisée des Alpes Maritimes (SICTIAM) ;

Vu le courrier co-signé par la Ville de Bagnols-sur-Cèze et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien adressé en date du 30 mai 2021 au SICTIAM et qui présente la volonté de mettre fin à l'adhésion à ce syndicat ;

Vu les statuts du SICTIAM qui prévoient les modalités de retrait dans ses articles « 8.2 – Rôle du Comité Syndical » et « 15 – Modalités d'adhésion et retrait » avec notamment la possibilité pour une collectivité territoriale de se retirer du syndicat avec l'accord des membres du Comité Syndical puis par la prise d'une décision par le représentant de l'Etat dans le département du siège du syndicat ;

Vu les conditions de retrait prévues par les articles L. 5211-18 et L. 5211-19 du CGCT qui fixe notamment le délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant, pour qu'un avis soit prononcé sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée défavorable ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 28 juin 2021,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- d'approuver le retrait de l'Agglomération du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisée des Alpes Maritimes (SICTIAM) ;
- de mandater Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 5 juillet 2021.

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

